

DRAE MLLL  
13 MAI 2016  
LAURENTIDES

### Avis de contamination

(Article 31.58 de la Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q.c Q-2)

### Circonscription foncière de Terrebonne

#### Comparaît :

**9322-7494 QUÉBEC INC.** régie par la loi sur les Sociétés par actions, ayant son siège social situé au 3200 Autoroute 440, Laval, Québec, H7L 2Z7, agissant aux présentes et y représentée par François Rioux, administrateur, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution datée du 18 avril 2016 ; étant lui-même représenté par **Groupe Enviro-Conseil G.S. Inc.**, régie par la loi sur les sociétés par actions ayant son siège social situé au 300-1692 Place de Lierre, Laval, Québec, H7G 4X7 aux termes d'une procuration datée du 5 mai 2016, et y représentée par **Anass Guessous** représentant dûment autorisé par une résolution du conseil d'administration, datée du 6 mai 2016

(Ci-après nommée le « Comparant »)

**LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS** et demande à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne d'inscrire sur le registre le présent avis de contamination concernant le terrain désigné ci-après, soit l'exposé de la nature des contaminants présents Dans le terrain au-delà des valeurs limites de l'annexe i du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (R.R.Q. ., Q-2, r.37), tel qu'il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présenté ci-dessous et attesté par l'expert visé par l'article 31.65 de la Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q. c. Q-2.

#### 1. Désignation des terrains concernés

Divers terrains ou emplacements, connus et désignés comme étant :

- a) Le lot numéro **CINQ MILLION SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SIX (5 799 256)** au cadastre du Québec, du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne.
- b) Le lot numéro **CINQ MILLION SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SEPT (5 799 257)** au cadastre du Québec, du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne.

c) Le lot numéro **CINQ MILLION SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT CINQUANTE-HUIT (5 799 258)** au cadastre du Québec, du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne.

d) Le lot numéro **CINQ MILLION SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT CINQUANTE-NEUF (5 799 259)** au cadastre du Québec, du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne.

e) Le lot numéro **CINQ MILLION SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE (5 799 260)** au cadastre du Québec, du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne.

f) Le lot numéro **CINQ MILLION SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE (5 799 276)** au cadastre du Québec, du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne.

g) Le lot numéro **CINQ MILLION SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (5 799 277)** au cadastre du Québec, du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne.

h) Le lot numéro **CINQ MILLION SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (5 799 278)** au cadastre du Québec, du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne.

i) Le lot numéro **CINQ MILLION SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (5 799 279)** au cadastre du Québec, du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne.

j) Le lot numéro **CINQ MILLION SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT QUARANTE-HUIT (5 799 248)** au cadastre du Québec, du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne.

Avec bâtisse y érigée portant l'adresse civique **644 chemin de la Grande Côte à Boisbriand, Québec, H2G 2Z7.**

(ci-après « l'immeuble »)

## **2. Identification du propriétaire et personne visée par l'avis**

**9322-7494 -7494 Québec Inc.** est propriétaire de l'immeuble en vertu d'un titre de propriété publié au bureau de la publicité des droits de la

circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 21 802 165 et son adresse est : 3200 Autoroute 440, Laval, Québec, H7L 2Z7.

### **3. Désignation de la municipalité et de l'utilisation autorisée**

Le terrain est situé dans la municipalité de Boisbriand et les utilisations suivantes : résidentielle.

### **4. Résumé de l'étude de caractérisation**

La propriété est située au 644, chemin de la Grande Côte à Boisbriand, Québec. Lots 5 799 256, 5 799 257, 5 799 258, 5 799 259, 5 799 276, 5 799 277, 5 799 278, et une partie des lots 5 799 248, 5 799 260, 5 799 279, cadastres du Québec. Et la longitude 73°50'27,24" ouest et la latitude 45°35'33,72" nord. Le terrain est de forme rectangulaire de 90 m de largeur par 500 m de longueur, pour une superficie totale de 45 000 m<sup>2</sup>.

Des maisons unifamiliales sont projetées sur le terrain à l'étude, le site doit répondre à des exigences environnementales fixées par le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCCQ). (Critère B).

Les travaux de caractérisation environnementale, Préliminaire, Phase II se sont déroulés le six juillet et le premier octobre 2015.

La Phase II comprenait:

- 17 tranchées, identifiées TR1 à TR17;
  - Prélèvement de 17 échantillons et leur soumission au laboratoire d'analyse environnementale AGAT pour les analyses des teneurs en hydrocarbures pétroliers C10-C50, en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et les métaux.
- La contamination excédant les valeurs limites de l'annexe 1 du *RPRT* est une contamination par les HAP.
- Le terrain sera utilisé pour un projet de développement immobilier le critère prescrit pour les sols est **B**, selon le *RPRT du MDDELCC du Québec*.

Les résultats des analyses de sol sont comparés aux valeurs limites applicables selon le RPRT (MDDELCCQ, 2003). Ces valeurs sont retrouvées dans les annexes I et II du règlement et correspondent aux critères B et C retrouvés dans la politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (PPSRTC). (MDDELCCQ, 2001). Les résultats dépassant le critère D sont comparés aux valeurs limites applicables selon le Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (MDDELCCQ, 2001), ses valeurs sont retrouvées à l'annexe I du Règlement.

- Le propriétaire actuel du terrain est la compagnie à numéro 9322-7494 Québec inc. depuis le 31 août 2015. Une propriété résidentielle avec un garage séparé sont érigés sur une partie du terrain, côté Nord-ouest du site, proche du chemin de la Garde-Côte, le reste du terrain est vacant et servait pour l'agriculture. Nous avons eu une petite entrevue avec monsieur Filion, ancien propriétaire, ce dernier nous a appris qu'il a autorisé un dépôt de remblai sur plusieurs parties de son terrain pour le faire remonter, aucune étude environnementale, Phase I n'a été portée notre connaissance ni commandée par le client .
- La superficie de la contamination dans la plage B-C est estimée à 2 740,24 m<sup>2</sup>, la superficie de la contamination supérieure au critère C est estimée à 1 693,70 m<sup>2</sup>; le plan de location de la contamination est joint en annexe; le volume de la contamination dans la plage B-C est de 3 014,26 m<sup>3</sup>; le volume de la contamination dépassant le critère C est de 2 371,18 m<sup>3</sup>. La contamination dans la plage B-C est estimée à 5 125 tonnes métriques. La contamination dans la plage C-D est
- Les eaux souterraines n'ont pas été analysées.
- Selon le SIH (système d'information hydrogéologique) du MDDECC, au moins 18 puits ont été identifiés dans un rayon de 1 km, la profondeur moyenne des puits est de 15 m, la date d'installation des puits varie de 1978 à 2012. Nous n'avons aucune information sur l'utilité des puits.

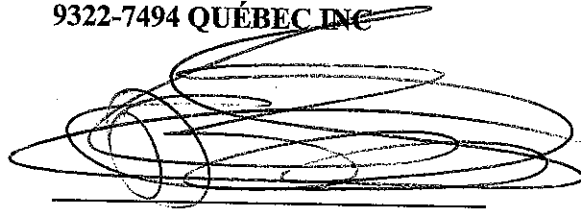
- Les eaux souterraines qui font résurgence en surface ou les eaux des égouts se trouvant dans un rayon de 1 km ne sont pas exploitées.
- Un cours d'eau appelé le Rigolet se trouve sur l'extrémité du terrain sur le côté Sud-Est du terrain, la rivière des Mille-Îles se trouve sur le même côté Sud-Est du site à l'étude à moins de 1 km.

#### **5. Modalité particulière à l'avis de contamination**

Le présent rapport demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un avis de décontamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'immeuble ou partie de celui-ci.

**En foi de quoi, le comparant a signé à Laval, ce 9 mai 2016**

9322-7494 QUÉBEC INC

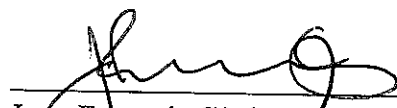


**Par : Groupe Enviro-Conseil G.S. Inc., par Anass GUESSOUS**

Je soussigné Jean-François Côté, notaire, atteste que :

1. j'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du comparant
2. le document traduit la volonté exprimée par le comparant
3. le document est valide quant à sa forme

Attesté à Laval, Province de Québec, ce 9 mai 2016.



Jean-François Côté, notaire  
235-4650 des Laurentides,  
Laval, Québec, H7K 2J4